

220C4639  
FR0011466069-FS1211

28 octobre 2020

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**EKINOPS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 octobre 2020, la société en commandite simple DNCA Finance<sup>1</sup> (19 place Vendôme, 75001 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le seuil de 5% du capital de la société EKINOPS et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 1 522 391 actions EKINOPS représentant autant de droits de vote, soit 5,99% du capital et 4,54% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte du transfert de la gestion financière par délégation à DNCA Finance de fonds de la société Natixis Investment Managers International, dont la gestion financière était préalablement déléguée à Ostrum Asset Management.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Contrôlée par la société anonyme Natixis Investment Managers (NIM). La société DNCA Finance déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général. DNCA Finance agit pour le compte des fonds de droits français ainsi que pour le compte de la SICAV DNCA INVEST fonds de droit luxembourgeois, dont elle assure la gestion.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 25 415 505 actions représentant 33 555 611 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.